

PRÉPARATION AUX CONCOURS INTERNES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Juin 2019 - Relevé de conclusions

I. Préparations aux CAPES, CAPET, CAPLP, concours CPE

Bilan 2018-2019

Le dispositif mis en place en 2018-2019 a permis l'ouverture de 24 préparations aux CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP et concours CPE internes pour 220 préparationnaires.

1/ Résultats

CAPES 2018-2019

Discipline	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles préparationnaires	Nombre d'admis préparationnaires	Nombre d'admis de l'académie
ANGLAIS	16	5	2	7
ARTS PLASTIQUES	5	2	0	1
DOCUMENTATION	5	1	0	0
ÉDUCATION MUSICALE	2	0	0	1
ESPAGNOL	24	6	2	2
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	21	5	3	3
ITALIEN	5	0	0	0
LETTRES MODERNES	11	3	2	8
MATHÉMATIQUES	10	1	1	8
PHILOSOPHIE	2	1	1	4
PHYSIQUE-CHIMIE	11	4	1	1
SVT	10	4	4	5
SES	3	1	1	2
TOTAL	125	33	17	42

CAPEPS 2018-2019

Discipline	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles préparationnaires	Nombre d'admis préparationnaires	Nombre d'admis de l'académie
CAPEPS	16	5	0	5

CAPET 2018-2019

Discipline		Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles préparationnaires	Nombre d'admis préparationnaires	Nombre d'admis de l'académie
ECONOMIE - GESTION	COMMUNICATION	12	1	1	1
	MARKETING		1	1	1
	COGRH		1	1	1
STMS		2	2	2	2
SII ING	ELECTRIQUE	9	1	1	1
	MECANIQUE		0	0	1
ART APPLIQUE DESIGN		1	0	0	1
BIOTECHNOLOGIE		1	0	0	0
TOTAL		25	6	6	8

CAPLP 2018-2019

Discipline	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles préparationnaires	Nombre d'admis préparationnaires	Nombre d'admis de l'académie
BIOTECHNOLOGIES	1	0	0	0
ECO - GESTION	4	0	0	0
GENIE INDUSTRIEL	1	0	0	0
GENIE CIVIL	1	1	1	2
LETTRES HIST-GEO	4	1	1	2
LETTRES ANGLAIS	5	0	0	0
LETTRES ESPAGNOL	5	1	0	2
COIFFURE	1	–	0	0
MATH-PHY CHIM	3	1	0	1
STMS	1	0	0	0
Total	26	4	2	7

Concours CPE 2018-2019

Discipline	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles préparationnaires	Nombre d'admis préparationnaires	Nombre d'admis de l'académie
Concours CPE	28	2	0	3

Total ensemble CONCOURS 2018-2019

Discipline	Nombre d'inscrits	Nombre d'admissibles préparatoires	Nombre d'admis préparatoires	Nombre d'admis de l'académie
Total	220	25	48	62
				28,2 %

2/ Organisation des préparations 2019-2020

L'organisation de l'année 2018 / 2019 est reconduite :

- une journée de présentation du dossier RAEP se déroulera le mercredi 2 octobre 2019 :
 - o 9h-12h : présentation générale.
 - o 13h30-16h30 : présentation disciplinaire par les inspecteurs de disciplines et/ou les responsables de formation.
- Une préparation aux différentes épreuves sera organisée par les inspecteurs dès lors qu'au moins trois candidats se sont inscrits à la préparation (sous réserve de l'ouverture du concours).
La dotation horaire dépend du nombre de stagiaires inscrits selon le calcul suivant : **3 heures** sont allouées par stagiaire **dans la limite de 48 heures de formation**.
La journée de présentation du dossier RAEP ne rentre dans ce décompte.

La dotation allouée à chaque discipline doit comprendre la préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission. Les jours de formations retenus sont les mercredis après-midi et samedis matin. Les sessions de formation peuvent commencer dès le mois de septembre 2019.

3/ Responsabilité

- L'inspecteur est le responsable pédagogique. Il peut solliciter un formateur responsable de la préparation qu'il propose au pôle DFIE. Il est conseillé de se saisir du vivier de formateurs académiques.
- Chaque responsable de formation est en charge de trouver les lieux et d'établir le calendrier des sessions. Il le communique au pôle DFIE (dfie@ac-lyon.fr) et au gestionnaire DGAF attitré, afin que les ordres de mission sans frais parviennent aux candidats en temps utile. Il envoie les listes d'émargement au gestionnaire DGAF.
- Seuls les stagiaires munis d'un ordre de mission ou d'une invitation du DFIE pourront être acceptés dans les lieux de formation.
- A l'issue de la préparation, le responsable de formation enverra au pôle DFIE :
 - o Le tableau envoyé par le pôle DFIE pour recenser les candidats admissibles et les candidats admis ;
 - o L'annexe 1 mentionnant les activités à distance de chaque formateur, pour rémunération du distanciel.

4/ Rémunération

Les taux de rémunérations s'établissent comme suit :

- Formation en présentiel ou en distanciel sur M@gistère : 42 € de l'heure
- Indemnité d'organisation : 1 heure à 47 € à partir de 12 heures de formation.

-

5/ Inscription aux préparations et assiduité

- La session d'inscription est ouverte du 29 avril au 10 septembre 2019.
- Lorsqu'une préparation est ouverte dans l'académie, les inscriptions dérogatoires dans une autre académie devront faire l'objet d'une demande à titre exceptionnel.
- Les admissibles non-inscrits initialement pourront également suivre la préparation aux oraux, à condition d'en faire la demande au pôle DFIE à dfie@ac-lyon.fr ou à leurs inspecteurs.
- Des partenariats sont contractualisés avec les académies de Grenoble et de Clermont-Ferrand. Les enseignants de ces académies n'apparaissent pas sur les listes d'émargement, ils devront se rajouter pour répondre à la demande de justificatif de présence de leur académie.
- Il est rappelé que l'inscription des professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou d'autres services de la fonction publique doit faire l'objet au préalable d'une convention entre le rectorat et FORMIRIS ou du service correspondant.
- FORMIRIS est tenu informé des préparations ouvertes. Les enseignants du privé doivent s'inscrire auprès de FORMIRIS. Ils ne seront acceptés à la préparation au concours interne qu'après accord de leur prise en charge financière par FORMIRIS et acceptation du DFIE qui en informera directement les responsables de formation.
- Les responsables de formation transmettront la liste des stagiaires qui ne se seront jamais présentés aux sessions de formation afin qu'ils soient contactés et invités à se désinscrire.

6/ M@gistère

La création et l'accompagnement d'un parcours M@gistère et l'animation de classes virtuelles peut être organisés. Une rémunération supplémentaire de 6h est prévue dès lors que le document en annexe 1 est retourné au pôle DFIE.

La possibilité est donnée de transformer des heures en présentiel en heures de classes virtuelles.

II. Préparations aux agrégations internes

Bilan 2018-2019

- 17 préparations à l'agrégation interne ont été ouvertes, dont 10 avec un nombre de stagiaires supérieur à 14
- 468 préparateurs au total dont 80 (hors privé) ont été admissibles au concours et 40 ont été admis sur les 50 candidats admis de l'académie.

1/ Résultats AGREGATION 2018-2019

	Nombre d'inscrits (public)	Admissibles préparation	Admis préparation	Admis Lyon	Admis Grenoble	Admis Clermont
LETTRES CLASSIQUES	7	1	0	0	0	0
LETTRES MODERNES	69	11	7	8	1	0
HIST-GEO	43	8	3	4	1	0
ANGLAIS	53	12	4	5	0	0
ESPAGNOL	27	6	1	1	1	0
MATHEMATIQUES	35	17	10	13	0	0
PHYSIQUE-CHIMIE	22		0	1	0	0
S.V.T.	23	2	1	4	0	0
EPS	44	11	10	10	0	0
ALLEMAND	8	3	2	3	0	0
ECO GESTION	15		0	3	0	0
S.E.S	15	1	0	1	0	0
ARTS PLASTIQUES	11	2	2	2	0	0
PHILOSOPHIE	9	4	2	2	0	0
SII	32	2	0	1	0	0
ITALIEN	16	-	0	0	0	0
EDUCATION MUSICALE	9	2	1	1	0	0
ARTS APPLIQUES	2	0	0	2	0	0
TOTAL	440	82	43	61	3	0

2/ Organisation des préparations 2019-2020

L'organisation de 2018 / 2019 est reconduite :

- Une préparation aux différentes épreuves sera organisée par les inspecteurs dès lors qu'au moins deux candidats se sont inscrits à la préparation (sous réserve de l'ouverture du concours).
La dotation horaire dépend du nombre de stagiaires inscrits selon le calcul suivant : **7 heures** sont allouées par stagiaire **dans la limite de 140 heures de formation**.

La dotation allouée à chaque discipline doit comprendre la préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission. Les jours de formations retenus sont les mercredis après-midi et samedis matin. Les sessions de formation pourront commencer dès le mois de juin 2019.

3/ Responsabilité

- L'inspecteur est le responsable pédagogique. Il peut solliciter un formateur responsable de la préparation qu'il propose au pôle DFIE. Il est conseillé de se saisir du vivier de formateurs académiques.
- Chaque responsable de formation est en charge de trouver les lieux et d'établir le calendrier des sessions. Il le communique au pôle DFIE (dfie@ac-lyon.fr) et au gestionnaire DGAF attribué, afin que les ordres de mission sans frais parviennent aux candidats en temps utile.
Il envoie les listes d'émargement au gestionnaire DGAF.
- Seuls les stagiaires munis d'un ordre de mission ou d'une invitation du DFIE pourront être acceptés dans les lieux de formation.
- A l'issue de la préparation, le responsable de formation enverra au pôle DFIE :
 - o Le tableau envoyé par le pôle DFIE pour recenser les candidats admissibles et les candidats admis ;
 - o L'annexe 1 mentionnant les activités à distance de chaque formateur, pour rémunération du distanciel.

4/ Rémunération

Formation en présentiel ou à distance synchrone (classe virtuelle sur M@gistère) : 70 € de l'heure.

Mise en ligne de ressources, animation de forums, distanciel sur M@gistère : 55 € de l'heure.

Indemnité d'organisation : 6 heures à 42 € pour l'organisation de 140 heures de formation, pour les formations de moins de 140 heures: au prorata soit : 6 heures x 42 € x (le nombre d'heures de formation /140 heures).

Les heures des formateurs ne seront validées et mises en paiement qu'à la condition que les listes d'émargement dûment signées soient parvenues à la DGAF.

- Par les **formateurs académiques**, 6 heures seront déduites des 30 heures disciplinaires prévues dans leur décharge au titre de l'organisation.
- Pour les professeurs non formateurs académiques, ils perçoivent une indemnité d'organisation équivalente à 6 heures au taux horaire de 42 € sous réserve qu'il ne soit pas chargé de mission auprès de leur inspecteur (Auquel cas, cette responsabilité devra figurer dans sa lettre de mission). *Ce volume sera modulé par péréquation pour les groupes en dessous de 15 inscrits (voir paragraphe « Rémunération des formateurs »).*

5/ Inscriptions aux préparations 2019-2020 et assiduité

- La session d'inscription a eu lieu du 29 avril au 31 mai 2019. En accord avec les responsables de formation, les inscriptions pourront être acceptées jusqu'au 15 septembre **uniquement pour les nouveaux entrants dans l'académie et/ou bénéficiaires d'un congé de formation.**
- Lorsque qu'une préparation est ouverte dans l'académie, les inscriptions dérogatoires dans une autre académie devront faire l'objet d'une demande à titre exceptionnel.
- Les admissibles non-inscrits initialement pourront également suivre la préparation aux oraux, à condition d'en faire la demande au pôle DFIE dfie@ac-lyon.fr

6/ M@gistère

La création et l'accompagnement d'un parcours M@gistère et l'animation de classes virtuelles peut être organisés. Les préparations aux concours de l'agrégation interne peuvent disposer de crédits supplémentaires de formation sur la plateforme M@gistère selon la répartition suivante :

- 20 heures pour la mise en ligne de ressources (une heure rémunérée correspond à deux heures de travail effectif).
- 5 heures pour l'animation de classes virtuelles synchrones (Classes Via intégrées à M@gistère obligatoirement)

Annexe 1

Préparation à l'agrégation interne (partie à distance)

Identifiant du dispositif : 19A0010 _____ Module : _____		
Groupe : ____ Nombre de stagiaires concernés : ____		
Intitulé du module : PRÉPARATION AGREGATION _____		
Nom – Prénom du formateur		
Nom de l'Etablissement d'exercice		
Type d'accompagnement des stagiaires	Descriptif de l'activité du formateur	Nombre d'heures effectuées
Animation de forum	1 message minimum par mois, publié sur le forum (consignes, synthèses, réponse collective à une question individuelle, ...) : Détails :	
Mise en ligne de ressources et de séquences de formation asynchrone	Mise à disposition de TP, de devoirs, d'exercices spécifiques correspondant au programme de la session du concours de l'agrégation en cours. Détail :	
Autres (chat, entretiens téléphoniques, mails, fax, ...)	Détails :	
Classes virtuelles (distance synchrone)	Dates des classes virtuelles (d'une durée effective de 60 min) : 1- 2- 3- 4- 5-	

Fait à le.....

Signatures : Le formateur

Le responsable de formation